

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Proclamation des résultats de l'élection du président et du vice-président à
la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Membres ayant voté :

Professeurs des universités ou personnels assimilés : Romain RAMBAUD, Pascal PERRIER, Sonia KERFA, Signe SEIDELIN.

Maîtres de conférences ou personnels assimilés : Ludovic CHAN-TUNG, Yannick RATINEAU, Claire ROME, Caroline WEST.

Vu le code de l'éducation et en particulier l'article R.811-18 ;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'appel à candidature ouvert parmi les membres du collège des professeurs ou personnels assimilés et le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 23 septembre au 25 septembre 2024 ;

- **Election du président à l'égard de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Considérant la candidature reçue au titre des professeurs ou personnels assimilés et des maîtres de conférences ou personnels assimilés de :

- Sonia KERFA.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	8
Nombre de votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Au regard des votes, Madame Sonia KERFA est élue présidente à l'unanimité des membres relevant des collèges des professeurs ou personnels assimilés et des maîtres de conférences ou personnels assimilés de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

- **Election du vice-président à l'égard de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Considérant la candidature reçue au titre des professeurs ou personnels assimilés et des maîtres de conférences ou personnels assimilés de :

- Pascal PERRIER.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	8
Nombre de votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Au regard des votes, Monsieur Pascal PERRIER est élu vice-président à l'unanimité des membres relevant des collèges des professeurs ou personnels assimilés et des maîtres de conférences ou personnels assimilés de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 26 septembre 2024

Pour le Président
et par le Directeur Général des Services
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités et assimilés

1. Sonia KERFA (Présidente)
2. Pascal PERRIER (Vice-Président)
3. Signe SEIDELIN
4. Romain RAMBAUD

Collège des maîtres de conférences et assimilés

1. Claire ROME
2. Yannick RATINEAU
3. Caroline WEST
4. Ludovic CHAN-TUNG

Usagers

1. Astrid DUMON
2. Tom PICCARRETA
3. Héloïse GEIBEN
4. Félix SAUVOUREL
5. Clémence BERIO
6. Emile DECHENAUD
7. Hélène HENON
8. Indy MAISONNEUVE